

## Délibération n°2026-04-069

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

### **Compétence « éclairage public » au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère - SDEF - (travaux neufs et maintenance) - Désignation de représentants**

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

#### Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires  
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

#### Ont donné procuration

Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri  
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth  
M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

#### Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Finistère (SDEF) peut exercer, sur demande d'un EPCI qui dispose de cette compétence, la compétence optionnelle « éclairage public ». Le SDEF a procédé en 2019 à une révision de ses statuts en ce sens pour permettre l'adhésion des EPCI à ce dernier.

La CCPL a transféré au SDEF sa compétence éclairage public au titre de sa compétence optionnelle éclairage public. Ce transfert s'exerce sur l'ensemble des zones d'activités économiques et propriétés existantes et futures de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Du fait de ce transfert, la communauté de communes est devenue membre du SDEF et à ce titre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelé à siéger au comité syndical. Il faut noter que ce représentant ne peut pas être également délégué communal.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Le conseil communautaire,**

Vu les articles 2, 2.2.2 et 4.2.1.A des statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**
- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire au SDEF dans le cadre de la compétence transférée éclairage public :**
  - **M. GUEGUEN Guy**
- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant au SDEF dans le cadre de la compétence transférée éclairage public :**
  - **M. MIOSSEC Gilbert**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,  
Morgane PERON.



Le Président,  
Henri BILLON.

